



Madame, Monsieur,

La dernière Assemblée Générale de Copropriété de votre résidence a retenu ZEPLUG comme opérateur de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. Le service ZEPLUG s'adresse aux copropriétaires et locataires souhaitant disposer d'un service de recharge pour leur véhicule.

Comment ça marche ?

Etape 1 : ZEPLUG fait intervenir ENEDIS (ex-ERDF) dans votre résidence pour installer **une alimentation électrique et un compteur dédiés** à la recharge des véhicules. ZEPLUG prend en charge les frais d'installation et la gestion de cette infrastructure. Chaque installation fait l'objet d'une attestation de conformité visée par Consuel¹ avant d'être mise en service.

Etape 2 : ZEPLUG installe **une borne de recharge** sur la place de parking des copropriétaires ou des locataires qui en font la demande.

Etape 3 : Chaque client choisit **le forfait « tout compris » et sans engagement ZEPLUG** qui correspond à ses besoins. Il couvre l'accès au service, la maintenance de l'installation, l'assistance technique et l'électricité nécessaire à la recharge du véhicule.

Le délai moyen de mise en service est de 12 semaines pour le premier client et de 3 semaines pour les clients suivants.

Combien ça coûte ?

Alimentation électrique et compteur dédiés	0€
Borne de recharge	A partir de 499€ TTC Prix de revient net après déduction des aides ²
Abonnement tout compris et sans engagement	A partir de 19,90€ TTC/mois , électricité incluse - offre 2-roues à 12,90€/mois Bénéficiez d'une remise supplémentaire de 5€/mois à partir de 5 utilisateurs dans la copropriété

Comment nous contacter ?

Par mail contact@zeplug.com
Par téléphone 01 47 03 05 70
Sur notre site web www.zeplug.com

3 points à retenir sur le service ZEPLUG

- Le service est **sans engagement de durée** : vous êtes libre de résilier votre forfait à tout moment. Quoi qu'il arrive, vous restez propriétaire de la borne de recharge ;
- ZEPLUG est le 1^{er} opérateur de recharge de véhicules électriques à garantir l'origine 100% renouvelable de l'électricité fournie ;
- La solution ZEPLUG est notamment recommandée par TESLA, BMW, MINI et RENAULT.

En vous souhaitant de pouvoir participer bientôt au mouvement de la mobilité électrique avec ZEPLUG, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos chaleureuses salutations.

Frédéric RENAUDEAU
Président

¹ Consuel : www.consuel.com / Consuel est agréé pour exercer le contrôle de la conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur (arrêté du 17 octobre 1973). Consuel est reconnu comme association d'utilité publique (arrêté du 6 février 2006)

² Aide ADVENIR, crédit d'impôt éventuel et remise « nouveaux clients » accordée par ZEPLUG sous forme de gratuité pendant les premiers mois d'abonnement.